

	
Délibération n°6	Conseil Municipal du 13 décembre 2021
Service Urbanisme - Service Affaires juridiques	Domaine de compétence : 3.2 - Aliénations
<p>Le Lundi Treize Décembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 20px;"> <p>Date de convocation : 06/12/2021</p> <p>Membres présents : 26 puis 27 (Madame Andréa ÉLYSÉ arrive à 19 h 15)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 15/12/2021</p> </div> <p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoint</b>, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Mesdames Sophie DENEUX et Justine GOSELIN à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ (Arrivée à 19 h 15) à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p><b>Votants</b> : 30</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Gérard ANDRÉ.</p> <p><b>Objet</b> : Cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain – Impasse du Général TILLY</p> <p><b>Rapporteur</b> : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.</p> <p><b>Synthèse de la délibération</b> : Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de vente d'une parcelle de 59 m<sup>2</sup> située impasse du Général TILLY</p>	

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.2241-1 ;

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le plan de division parcellaire établi par le cabinet de géomètres-experts « LATITUDES » en date du 08/09/2021, tel que présenté aux membres du Conseil municipal ;

**VU** l'avis du service des Domaines, en date du 20/11/2020 (annexé à la présente délibération), portant estimation de la valeur vénale de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro ZB 362, à usage d'espace vert donnant sur la rue du Général Tilly, au prix

moyen de 23,61 euros HT / m<sup>2</sup> ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2021 portant déclassement du domaine public communal d'une parcelle de 59 m<sup>2</sup>, à usage d'espace vert donnant sur la rue du Général Tilly, comprise dans l'assiette foncière de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro ZB 362 ;

**CONSIDERANT** la demande écrite, en date du 16 juillet 2021, de Monsieur Julien GUILBERT, domicilié 6 rue du Général TILLY, sollicitant la cession d'une parcelle de 59 m<sup>2</sup>, riveraine de sa propriété, à usage d'espace vert, avec l'engagement d'en conserver la destination actuelle ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission municipale n°4 « Equiper durablement la Ville d'Etaples-sur-Mer » ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser la vente, au profit de Monsieur Julien GUILBERT, d'une parcelle de 59 m<sup>2</sup>, à usage d'espace vert donnant sur la rue du Général Tilly, comprise dans l'assiette foncière de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro ZB 362, sur l'estimation de sa valeur vénale par le service de Domaines (23,61 euros HT / m<sup>2</sup>), au prix de 1393,00 € HT (mille trois cent quatre-vingt treize euros hors taxes) ;
- de mettre à la charge de l'acquéreur tous frais, droits et émoluments attachés aux rédaction et publicité de l'acte authentique à intervenir ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir relatif à la vente, au profit de Monsieur Julien GUILBERT, d'une parcelle de 59 m<sup>2</sup>, à usage d'espace vert donnant sur la rue du Général Tilly, comprise dans l'assiette foncière de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro ZB 362, sur l'estimation de sa valeur vénale par le service de Domaines (23,61 euros HT / m<sup>2</sup>), au prix de 1393,00 € HT (mille trois cent quatre-vingt treize euros hors taxes).

**La délibération est adoptée par 30 voix pour.**

Vu pour être affiché le 15 Décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.